

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 085/2020**

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Route des Pierres Blanches – Chemin de la Rivière –
Route du Col de la Luère RD24
Sondages.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société SIC INFRA 42 en date du 10 juin 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de sondage sur Route des Pierres Blanches, le Chemin de la Rivière et la Route du Col de la Luère RD24.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ou en voie communale.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 22 juin 2020 au vendredi 03 juillet 2020, la route sera réduite

ARTICLE 2 : Une circulation par alternat manuel sera mise en place

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier mobile.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société SIC INFRA 42, 9 Rue Jacques Prévert, 42570 SAINT-HÉAND

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 17 juin 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

